

Fédération 10, rue Pergolèse
de la Distribution Tél. : 01 45 00 39 71
Automobile 75116 – Paris
www.feda.fr -



Rétrofit BIO-GNV : la FEDA plaide avec succès son intégration dans la réglementation !

Alors que le rétrofit est en plein essor, la FEDA a obtenu du Gouvernement qu'il supprime l'obligation de recueillir l'avis du constructeur pour les opérations de rétrofit au sens large. Cette bonne nouvelle pour les automobilistes et les acteurs du rétrofit s'inscrit pleinement dans la transition écologique de la filière.

Depuis près de 70 ans, la conversion d'un véhicule à une autre motorisation ou à une autre source d'énergie nécessite de recueillir l'avis technique du constructeur qui refuse souvent de le donner. Cette contrainte, qui freine l'essor du rétrofit, avait déjà été levée pour le rétrofit électrique, mais s'appliquait toujours, par exemple, au rétrofit bio-GNV.

Or, le rétrofit bio-GNV constitue une technologie mature, avec un réel intérêt écologique. Ce carburant permet de réduire de plus de 80% les émissions de CO2 par rapport à un véhicule essence et émet 93% de moins de particules fines nocives. Lors de sa fabrication, il peut générer des engrais naturels, se substituant aux engrais chimiques.

Convaincue de la nécessité de favoriser l'essor du rétrofit au sens large, la FEDA a plaidé auprès du Gouvernement pour la modification de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles.

L'arrêté publié le 24 octobre au Journal officiel répond à cette demande en précisant notamment que « l'avis technique du constructeur n'est pas requis dans le cadre d'opération de rétrofit visant à modifier le type de motorisation ou de source d'énergie en vue de réduire les niveaux d'émissions des véhicules », pour les véhicules dont la première immatriculation date d'au moins 5 ans.

La FEDA se réjouit de cette avancée prometteuse au regard de la création d'emplois et favorable au développement de la filière naissante du rétrofit.

Ce succès s'inscrit non seulement dans la démarche environnementale de la distribution automobile indépendante, mais aussi dans le combat qu'elle mène depuis des années pour une transition écologique douce, et non brutale, du parc automobile des Français.

Libéralisation des pièces détachées, reconnaissance de l'éco-entretien dans la mise en place des ZFE, soutien auetrofit, alerte sur les risques du « giga-casting » : toutes les actions permettant de prolonger la durée de vie des véhicules, par leur bon entretien ou leur conversion à d'autres sources d'énergie, plutôt que de les envoyer à la casse, confortent cette démarche vertueuse que la FEDA entend poursuivre et amplifier.

La Fédération de la distribution automobile (35 000 emplois dans plus de 1 300 points de vente et ateliers de l'après-vente indépendante) est une organisation majeure de la filière aval de l'automobile qui porte depuis plus de quarante ans la voix de la distribution indépendante.